

Certains médecins du ministère ont toujours poursuivi des recherches cliniques, mais, faute de fonds, leurs travaux étaient restreints. En 1949-1950, on a obtenu l'autorisation de consacrer des sommes à un programme permanent de recherches et d'instruction médicales. Le programme relèvera d'un Comité consultatif spécial composé de médecins éminents et doté d'un secrétaire permanent. Le Comité travaillera en liaison étroite avec le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches pour la défense et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Tous les projets de recherches seront soumis tout d'abord au Comité consultatif et renvoyés ensuite à l'organisme approprié. Ainsi, les projets de même que les dépenses feront l'objet d'un contrôle absolu. Le programme sera lancé au début de l'année financière 1950-1951.

Le 31 mars 1950, le ministère a à sa disposition 9,895 lits dans 28 institutions, dont 12 hôpitaux de traitement général, 7 centres de santé et de rééducation des blessés, 3 centres spéciaux et 7 foyers de vétérans. Le programme de construction actuellement en cours vise surtout à remplacer l'outillage désuet.

La statistique des services de traitement figure au chapitre de la Santé et du Bien-être publics, pp. 236-237.

**Services dentaires.**—Les demandes de traitements dentaires après le licenciement, qui totalisaient 663,414 au 31 mars 1949, ne s'élèvent qu'à 178 durant l'année terminée le 31 mars 1950.

<i>Année terminée le 31 mars—</i>	<i>Traitements</i>	<i>Année terminée le 31 mars—</i>	<i>Traitements</i>
	<i>nombre</i>		<i>nombre</i>
1941.....	99,590	1946.....	509,703
1942.....	73,113	1947.....	2,700,052
1943.....	102,554	1948.....	1,191,218
1944.....	66,562	1949.....	218,173
1945.....	249,170	1950.....	158,149

**Appareils prothétiques et chirurgicaux.**—La Division de la prothèse du ministère des Affaires des anciens combattants, établie en août 1916, doit d'abord fournir tous les appareils prothétiques et orthopédiques aux anciens combattants et aux autres personnes admissibles en vertu du décret du conseil C.P. 2048, modifié. Des appareils sont fournis à la demande des commissions provinciales des accidents du travail, des chemins de fer Nationaux du Canada, du ministère de la Défense nationale, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et autres.

L'organisation comprend un centre principal de fabrication et d'ajustage à Toronto et onze centres régionaux, établis dans les villes canadiennes importantes, pourvus d'installations pour la mensuration, l'ajustage, la modification et l'entretien des membres artificiels, chaussures orthopédiques, éclisses, attelles, yeux artificiels et autres appareils. Les petits appareils orthopédiques, comme les bandages herniaires, les verres, les aide-ouïe, les jambières, etc., sont achetés de fabricants particuliers.

Le principal centre prothétique, établi à l'hôpital Sunnybrook de Toronto, ne le cède à aucun du même genre. Il compte une section spéciale de recherches et de perfectionnement en matière d'appareils prothétiques et orthopédiques, où on a conçu ou amélioré divers appareils. On s'occupe actuellement de perfectionner le dessin et la construction de plusieurs types de bras et de jambes artificiels ainsi que